

Durée de la formation ?

2 jours.

À qui s'adresse cette formation ?

Aux Professionnels du secteur de l'assurance désireux d'appréhender les mécanismes des principaux impôts applicables aux activités d'assurance, de réassurance et de courtage en assurance.

Pour obtenir quoi ?

Maîtrisez les spécificités de l'imposition des entreprises d'assurance, tant en matière d'imposition des bénéfices (traitement fiscal des placements et provisions techniques) que s'agissant des principaux autres impôts (taxe sur les excédents de provision, TSCA, TVA et CET).

Comment ?

Tout au long de la formation, les apports théoriques seront enrichis d'exemples, d'exercices, de retours d'expérience et d'échanges avec le formateur.

Quels sont les prérequis ?

Disposer d'une compréhension des activités d'assurance et de connaissances comptables.

Qui anime cette formation ?

Jean VINCENSINI,

Avocat et expert fiscal, il a exercé au sein de grands cabinets d'avocat tels que KPMG, PwC, Mazars et est également intervenant auprès d'acteurs de la protection sociale et d'organismes paritaires.



La formation en pratique...

Quand et où ?

4 et 5 juillet 2019

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30
Caritat, Paris 8°

Combien ça coûte ?

2 100 € HT + TVA 20%, soit 2 520 € TTC.
Les frais de participation couvrent les deux journées de formation, la documentation complète, les déjeuners et les pauses café.

Où vous loger ?

Si vous venez de province ou de l'étranger, pour toute réservation d'hôtel, contactez notre partenaire :

Elysées West Hôtel - 01 85 34 72 00

Précisez que vous venez de la part de Caritat.

<http://elysees.hotusa.com/caritat/>

Qu'allez-vous apprendre ?



PARTIE I : IMPOSITION DES BÉNÉFICES

A. Territorialité de l'imposition des bénéfices

- Contours et limite du droit d'imposer
- Situations de double-imposition et crédits d'impôt
- Dispositifs anti-abus

B. Bases taxables

- Produits taxables, charges déductibles
- Traitement des provisions techniques et taxe sur les excédents de provisions
- Modalités d'imputation des déficits fiscaux

C. Taux d'imposition à l'impôt sur les sociétés

- Taux réduits applicables à certains produits taxables

D. Principaux crédits d'impôt liés à des dépenses spécifiques

- Crédit d'impôt recherche, CICE, Réductions d'impôt mécénat, Crédit d'impôt apprentissage

E. Groupe d'intégration fiscale

- Constitution, fonctionnement et cessation du groupe d'intégration fiscale

PARTIE II : AUTRES IMPÔTS ET TAXES

A. TVA, activités d'assurance et taxe sur les salaires

- Exonération de TVA des activités d'assurance et de courtage
- Imposition à la TVA des redevables partiels et assujettissement à la taxe sur les salaires
- Régime spécial des groupements de moyen

B. Taxe sur les conventions d'assurance

- Fait générateur et bases d'imposition
- Taux d'imposition et calcul de l'impôt exigible
- Déclaration et liquidation

C. Contribution économique territoriale

- Contribution Foncière des Entreprises
- Contributions sur la valeur ajoutée des entreprises

01 44 51 04 00
info@caritat.fr

Qu'en disent les stagiaires ?

Cette formation est une nouveauté du catalogue Caritat.

Cette formation est proposée en partenariat avec

